

**Amendements relatifs à  
la politique publique C**

**Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019**

**C COHESION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2020		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2020	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'038'448'401	338'380'027		3'259'353	-	32.7	2'041'707'754	338'380'027
<b>C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale</b>	30	Charges de personnel			<p><b>Service de l'assurance maladie (SAM)</b> : Suite à l'acceptation par le peuple le 19 mai 2019 du contre-projet à l'initiative 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage » (loi 12416), le nombre de bénéficiaires des subsides d'assurance-maladie passera de 53 000 à 120 000 personnes, soit plus du double de la population actuellement concernée. Cet élargissement du périmètre des ayants droits des subsides ordinaires va entraîner une augmentation substantielle notamment du volume des dossiers, du nombre de réclamations et du nombre de décisions juridiques à traiter par le SAM. Aussi, pour pouvoir mettre en œuvre la loi 12416 dès le 1er janvier 2020 et traiter dans de bonnes conditions ce surplus de dossiers, il est indispensable de renforcer les effectifs du SAM par une dotation supplémentaire de 7.9 ETP dès 2020. Cette demande constitue le strict minimum des besoins nécessaires au bon fonctionnement du SAM.</p> <p><b>Service des bourses et prêts d'études (SBPE)</b> : Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE), le nombre de demandes de bourses et prêts d'études ne cesse d'augmenter (+7.4% pour l'année scolaire 2017/2018 et +6.9% pour l'année scolaire 2018/2019), alors que l'évolution des effectifs du service n'a pas suivi. Ce contexte crée une surcharge de travail qui, à terme pourrait sensiblement affecter la qualité des prestations. Le poste supplémentaire (1 ETP) prévu dès 2020 est donc nécessaire pour permettre au SBPE de faire face à cet important volume d'activités et de continuer à fournir des prestations de qualité à la population. Cette demande constitue le strict minimum des besoins nécessaires au bon fonctionnement du SBPE.</p>		8.9			
						<b>1'024'412</b>				
<b>C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale</b>	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			<p>Ce type de dépenses est principalement destiné à garantir le bon fonctionnement du service (frais d'exploitation et de gestion des services concernés). Il s'agit de charges qui sont en lien avec la délivrance des prestations effectuées par le SAM et le SBPE.</p>	<b>34'045</b>				
<b>C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale</b>	36	Assuas - association suisse des assurés			<p>Amendement du Conseil d'Etat visant à rétablir la subvention versée à l'ASSUAS</p>	<b>38'584</b>				



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Jean Burgermeister

Concerne : PL 12576-A

### Fonctionnement

**C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale**  
**Nature 30**

**+1'000'000 F**

### Couverture : Amendement à la loi 12576-A

#### Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

#### **Art. 3** Personnes morales (nouvelle teneur)

<sup>1</sup>Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

**+ 59'520'000 F**

### Subsides d'assurance maladie : respectons la volonté populaire

(Je ne peux me résoudre à l'idée que le PLR et le MCG ont voté ces subsides par pur opportunisme)

*Plus de personnel au service d'assurance maladie afin de délivrer les subsides supplémentaires votés par la population*

**Explication** : En supprimant les postes du service d'assurance maladie, la droite et le MCG ont démontré que leur position sur l'augmentation des subsides en mai 2019 était purement opportuniste. Il ne s'agissait que de faire passer l'amer pilule RFFA. Cependant, le contre-projet à l'initiative 170 ayant été accepté par la population, il est aujourd'hui nécessaire d'assurer sa mise en œuvre. Maintenir cette suppression serait se moquer de la population qui souffre des coûts démesurés des primes d'assurances maladies. Se serait aussi faire peu de cas des engagements des partis – dont le PLR, le MCG et le PDC – à la veille du 19 mai.



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Jean Burgermeister

Concerne : **PL 12576-A**

### Fonctionnement

**C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale**  
**Nature 30**

**+300'000 F**

### Couverture : Amendement à la loi 12576-A

#### **Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)**

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07),  
du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

#### **Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup>Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

**+ 59'520'000 F**

### **Plus de personnel au service des bourses et prêts d'étude**



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Jean Burgermeister

Concerne : **PL 12576-A**

**Fonctionnement**

**C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale  
Nature 36**

**+14'703'053 F**

**Couverture : Amendement à la loi 12576-A**

**Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)**

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

**Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup>Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

**+ 59'520'000 F**

**« La première mesure compensatoire très forte du volet cantonal de la RFFA est une enveloppe annuelle de 186 millions de francs destinée à soulager les classes moyennes. »**

**M. Thierry APOTHÉLOZ, le 16 avril 2019 dans le GHI**

***Subsides d'assurance-maladie aux personnes à ressources modestes***

**Explication : Avant le vote du 19 mai, le Conseil d'Etat avait annoncé que le contre-projet à l'initiative 170 engendrerait 186 millions de francs supplémentaires pour les subsides d'assurance maladie. Pourtant seuls 171'296'947 francs sont budgétés. Respectons les promesses faites à la population !**



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Jocelyne Haller

Concerne : **PL 12576-A**

**Fonctionnement**

**C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées**  
**Nature 30**

**+ 300'000 F**

**Couverture : Amendement à la loi 12576-A**

**Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)**

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07),  
du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

**Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup>Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

**+ 59'520'000 F**

**NON aux coupes budgétaires sur le dos des précaires**

***Pour d'avantage de personnel au service de prestations complémentaires afin de faire face à la hausse continue du nombre de dossiers ainsi qu'à la réforme fédérale***

**Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019**

**C COHESION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2020		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2020		
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	
			2'038'448'401	338'380'027		3'259'353	-	32.7	2'041'707'754	338'380'027	
					<b>Service des prestations complémentaires (SPC) :</b> Dotation supplémentaire de 9 postes (2 fixes et 7 auxiliaires) dès 2020, répartis entre les programmes C02, C03 et C04 par une clé de répartition.  L'activité du SPC a fortement augmenté ces dernières années, et ceci dans tous les domaines (traitement des demandes de prestations, suivi des prestations accordées, traitement des affaires juridiques, opérations comptables et de paiement des prestations, gestion des débiteurs, etc.), alors que les effectifs n'ont progressé que très peu. Cette situation crée une surcharge de travail pour les collaboratrices et collaborateurs, ce qui affecte progressivement la qualité des prestations et la collaboration du service avec ses partenaires, notamment l'Hospice général.  A cette hausse d'activité s'ajoute la réforme des prestations complémentaire fédérales, votée le 22 mars 2019 par le parlement suisse, qui implique des évolutions légales ainsi que de nouvelles activités dans le traitement des dossiers. Cette réforme exige également la mise en place d'un double calcul des prestations afin de sélectionner le plus favorable au bénéficiaire. Ces différents éléments vont engendrer un surplus d'activité pour le SPC.  Aussi, pour pouvoir faire face à cet important volume d'activités, tout en continuant à délivrer des prestations de qualité dans de bonnes conditions, il est indispensable de renforcer les effectifs du SPC par une dotation supplémentaire de 9 ETP dès 2020. Cette demande constitue le strict minimum des besoins nécessaires au bon fonctionnement du SPC.						
<b>C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées</b>	30	Charges de personnel				<b>286'791</b>	budg.	5.2			
<b>C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées</b>	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				<b>25'858</b>	budg.				
<b>C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées</b>	36	AVVO				<b>-49'000</b>	budg.	-			



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Alberto Velasco, Thomas Wenger

Concerne: PL 12576-A Projet de budget 2020

### TEXTE

Politique publique : C Cohésion sociale  
Programme : C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : + CHF 5'000'000

Exposé des motifs : Pour les EPI.

Signature





## **DEMANDE D'AMENDEMENTS**

Présentée par Jean Burgermeister

Concerne : **PL 12576-A**

### **Fonctionnement**

**C03 – Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées**  
**Nature 30 – Charges de personnel**

**+300'000 F**

### **Couverture : Amendement à la loi 12576-A**

#### **Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)**

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07),  
du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

#### **Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup>Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

**+ 59'520'000 F**

### **Plus de personnel au SPC – C03**

***Pour d'avantage de personnel au service de prestations complémentaires afin de faire face à la hausse continue du nombre de dossiers ainsi qu'à la réforme fédérale***

**Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019**  
**C COHESION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2020		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2020	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'038'448'401	338'380'027		3'259'353	-	32.7	2'041'707'754	338'380'027
<b>C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées</b>	30	Charges de personnel			<p><b>Service des prestations complémentaires (SPC) :</b> Dotation supplémentaire de 9 postes (2 fixes et 7 auxiliaires) dès 2020, répartis entre les programmes C02, C03 et C04 par une clé de répartition.</p> <p>L'activité du SPC a fortement augmenté ces dernières années, et ceci dans tous les domaines (traitement des demandes de prestations, suivi des prestations accordées, traitement des affaires juridiques, opérations comptables et de paiement des prestations, gestion des débiteurs, etc.), alors que les effectifs n'ont progressé que très peu. Cette situation crée une surcharge de travail pour les collaboratrices et collaborateurs, ce qui affecte progressivement la qualité des prestations et la collaboration du service avec ses partenaires, notamment l'Hospice général.</p> <p>A cette hausse d'activité s'ajoute la réforme des prestations complémentaire fédérales, votée le 22 mars 2019 par le parlement suisse, qui implique des évolutions légales ainsi que de nouvelles activités dans le traitement des dossiers. Cette réforme exige également la mise en place d'un double calcul des prestations afin de sélectionner le plus favorable au bénéficiaire. Ces différents éléments vont engendrer un surplus d'activité pour le SPC.</p> <p>Aussi, pour pouvoir faire face à cet important volume d'activités, tout en continuant à délivrer des prestations de qualité dans de bonnes conditions, il est indispensable de renforcer les effectifs du SPC par une dotation supplémentaire de 9 ETP dès 2020. Cette demande constitue le strict minimum des besoins nécessaires au bon fonctionnement du SPC.</p>		3.5			
<b>C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées</b>	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			<p>Ce type de dépenses est principalement destiné à garantir le bon fonctionnement du service (frais d'exploitation et de gestion des services concernés). Il s'agit de charges qui sont en lien avec la délivrance des prestations effectuées par le SPC.</p>	<b>292'641</b>			<b>23'410</b>	



## **DEMANDE D'AMENDEMENTS**

Présentée par Jean Burgermeister

Concerne : **PL 12576-A**

**Fonctionnement**

**C03 – Actions et soutien individuel en faveur des personnes handicapées**  
**Nature MCH2 363**

**+9'000'000 F**

**Couverture : Amendement à la loi 12576-A**

**Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)**

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

**Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup>Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

**+ 59'520'000 F**

### **Les EPIS en péril, saignés par les coupes budgétaires**

*Afin de compenser les 9 millions de pertes cumulées depuis 2008*

**Explication** : Les pertes cumulées des EPI – notamment en raison des mesures d'économie – s'élèvent à 9 millions de francs depuis 2008. L'efficience a montré ses limites et aujourd'hui l'institution est en péril.



**Annule et remplace la précédente version**

**DEMANDE D'AMENDEMENTS**

Présentée par Jean Burgermeister

Concerne : **PL 12576-A**

**Fonctionnement**

**C04 – Soutien à la famille et intégration**  
**Nature 30 – Charges de personnel**

**+100'000 F**

**Couverture : Amendement à la loi 12576-A**

**Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)**

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

**Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup>Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

**+ 59'520'000 F**

**Plus de personnel au SPC – C04**

***Pour d'avantage de personnel au service de prestations complémentaires afin de faire face à la hausse continue du nombre de dossiers ainsi qu'à la réforme fédérale***

**Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019**

**C COHESION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2020		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2020	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'038'448'401	338'380'027		3'259'353	-	32.7	2'041'707'754	338'380'027
<b>C04 Soutien à la famille et à l'intégration</b>	30	Charges de personnel			<p><b>Service des prestations complémentaires (SPC) :</b> Dotation supplémentaire de 9 postes (2 fixes et 7 auxiliaires) dès 2020, répartis entre les programmes C02, C03 et C04 par une clé de répartition.</p> <p>L'activité du SPC a fortement augmenté ces dernières années, et ceci dans tous les domaines (traitement des demandes de prestations, suivi des prestations accordées, traitement des affaires juridiques, opérations comptables et de paiement des prestations, gestion des débiteurs, etc.), alors que les effectifs n'ont progressé que très peu. Cette situation crée une surcharge de travail pour les collaboratrices et collaborateurs, ce qui affecte progressivement la qualité des prestations et la collaboration du service avec ses partenaires, notamment l'Hospice général.</p> <p>A cette hausse d'activité s'ajoute la réforme des prestations complémentaire fédérales, votée le 22 mars 2019 par le parlement suisse, qui implique des évolutions légales ainsi que de nouvelles activités dans le traitement des dossiers. Cette réforme exige également la mise en place d'un double calcul des prestations afin de sélectionner le plus favorable au bénéficiaire. Ces différents éléments vont engendrer un surplus d'activité pour le SPC.</p> <p>Aussi, pour pouvoir faire face à cet important volume d'activités, tout en continuant à délivrer des prestations de qualité dans de bonnes conditions, il est indispensable de renforcer les effectifs du SPC par une dotation supplémentaire de 9 ETP dès 2020. Cette demande constitue le strict minimum des besoins nécessaires au bon fonctionnement du SPC.</p>	48'735	0.8	0.8		
<b>C04 Soutien à la famille et à l'intégration</b>	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			<p>Ce type de dépenses est principalement destiné à garantir le bon fonctionnement du service (frais d'exploitation et de gestion des services concernés). Il s'agit de charges qui sont en lien avec la délivrance des prestations effectuées par le SPC, le BIE et le SCARPA.</p>	82'735				
<b>C05 Actions en matière d'asile et de migration</b>	30	Charges de personnel			<p><b>Direction de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (DG OAIS) :</b></p> <p>La direction de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) est en charge de la conduite de plusieurs projets d'importance dans le domaine de l'action sociale, s'inscrivant dans la feuille de route de route des priorités du DCS en matière de cohésion sociale. En effet, au vu des défis importants auxquels notre canton doit faire face en matière d'action sociale, comme par exemple améliorer le quotidien et l'intégration sociale des genevoises et genevois, tout en maîtrisant les ressources financières qui y sont allouées, la direction de l'OAIS doit être un acteur proactif dans la conception et la mise en œuvre de projets socialement innovants. Aussi, afin de permettre à cette direction de mener à bien ces projets, il est nécessaire de renforcer ses effectifs par cette dotation supplémentaire dès 2020.</p>	19'766	0.2	0.2		
<b>C05 Actions en matière d'asile et de migration</b>	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			<p>Ce type de dépenses est principalement destiné à garantir le bon fonctionnement du service (frais d'exploitation et de gestion des services concernés). Il s'agit de charges qui sont en lien avec la délivrance des prestations effectuées par l'OAIS.</p>	1'242				



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Jean Burgermeister

Concerne : **PL 12576-A**

### Fonctionnement

Rubrique : **C06 Protection des personnes adultes sous curatelle**  
Nature : **Nature 30**

**+ 4 000 000 F**

### Couverture : Amendement à la loi 12576-A

#### **Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)**

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

#### **Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup>Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

**+ 59'520'000 F**

### **Permettons au SPAd de répondre aux besoins de la population**

#### ***D'avantage de personnel au SPAd***

**Explications** : Le rapport de la Cour des comptes a pointé le manque de moyens du SPAd. Même s'il n'explique pas à lui seul les problèmes du service, il engendre une maltraitance des bénéficiaires et une souffrance des salarié-e-s. L'augmentation du nombre de collaborateurs-rices doit permettre de réduire le nombre de dossier à 60 par ETP.



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Alberto Velasco, Thomas Wenger

Concerne: PL 12576-A Projet de budget 2020

### TEXTE

Politique publique : C Cohésion sociale  
Programme : C06 Protection des personnes adultes sous curatelle  
Nature : 30 Charges de personnel  
Montant : + CHF 2'000'000

Exposé des motifs : Pour le personnel du SPAd. Vu la situation de ce service, l'augmentation de postes prévue par le Conseil d'Etat ne suffit pas. Cet amendement souhaite y apporter un complément.

Signature

**Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019**

**C COHESION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2020		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2020	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'038'448'401	338'380'027		3'259'353	-	32.7	2'041'707'754	338'380'027
<b>C06 Protection des personnes adultes sous curatelle</b>	30	Charges de personnel			<p><b>Service de Protection de l'Adulte (SPAd)</b> : Comme le relève le rapport n°145 de janvier 2019 de la Cour des comptes, le nombre de mandats de curatelle suivis par le SPAd sur décision du Tribunal de la protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a fortement augmenté ces dernières années, passant de 1'930 dossiers en 2011 à 3'284 à fin décembre 2018 (+70%). Sur la même période, la dotation en personnel a progressé de seulement 30%. Cette situation engendre un épuisement conséquent des collaboratrices et collaborateurs, avec pour conséquences une importante rotation du personnel et un fort taux d'absentéisme. Cette situation met très sérieusement en péril la qualité de la prise en charge des personnes protégées, voire la capacité du service à ouvrir de nouveaux mandats confiés par le TPAE.</p> <p>Actuellement, un curateur au SPAd gère un portefeuille d'environ 78 mandats, ce qui est très élevé si l'on considère notamment le niveau d'exigences requis par le suivi d'un mandat de curatelle. Sans la dotation supplémentaire prévue dès 2020, le nombre de mandat par curateur passerait à environ 88, ce qui engendrerait une situation intenable pour les collaboratrices et collaborateurs du SPAd. Aussi, il est indispensable de doter ce service de moyens supplémentaires en personnel dès 2020. Cette demande constitue le strict minimum des besoins nécessaires au bon fonctionnement du SPAd.</p>		14.1			
<b>C06 Protection des personnes adultes sous curatelle</b>	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				<b>23'688</b>				